

Conseil Communautaire du 27 Juin 2013

DELIBERATION N°30-CC / 2013 / CCDS  
DESIGNATION DE 2 CONSEILLERS  
COMMUNAUTAIRES POUR SIEGER AU  
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND  
PORT MARITIME DE LA GUYANE

L'an deux mil treize et le vingt-sept juin à seize heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET

Titulaire présents :

Messieurs Charles RINGUET, Robert PUTCHA, François MINFIR, Madame Karine ZULEMARO

Titulaires absents excusés : M. Jean-Claude MADELEINE

Secrétaire de séance : Karine ZULEMARO

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;  
Vu la lettre du Préfet en date du 3 mai 2013,  
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS en date du 21 juin 2013,  
Vu le pv de carence du conseil communautaire du 25 juin 2013

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Article 1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

Article 2. **DESIGNE** 2 conseillers communautaires pour siéger au Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Guyane comme suit :

- Représentant titulaire : Monsieur Robert PUTCHA
- Représentant suppléant : Monsieur Adelson MAGLOIRE

Article 3. **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

**Vote :**

-Nombre de conseillers en exercice : 20  
-Nombre de conseillers présents : 4  
-Pour : 4  
-Contre :  
-Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 27 Juin 2013  
Pour extrait et certifié conforme

P<sup>o</sup>/Le Président, empêché et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Charles RINGUET



PREFECTURE DE LA GUYANE  
BUREAU DU COURRIER

01 JUL. 2013

ARRIVÉE

Transmis A.....